

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Le Maire ouvre la séance à 18 H 05

Présidence de : M. SUGUENOT, Maire, jusqu'à son départ

M. BOLZE, premier adjoint

Présents : Mmes, MM FOUGERE, CAILLAUD, ROUX, PUSSET,
GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX
Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BOUILLET, BRAVARD, BYNEN,
CHAMPION, COSTE, DIERICKX, FALCE, FEVRE, JEUNET-
MANCY, LABEAUNE, LONGIN, MONNOT, PELLETIER,
PIERRON, ROUXEL-SEGAUT, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance :**

M. BLANC à Mme LEFAIX,
M. BRUNEL à Mme ROUXEL-SEGAUT,
Mme CHAMPANAY à M. BOLZE,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme CAILLAUD,

⇒ **A son départ :**

Mme CHATEAU à Mme PELLETIER,
M. SUGUENOT à Mme FOUGERE,
M. BECQUET à M. COSTE,

Absent(e)s- excusé(e)s :

ORDRE DU JOUR

➔ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2021.

➔ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

HORS COMMISSION

↘ RAPPORT N°1 – DÉLÉGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

↘ RAPPORT N° 2 – DESIGNATION D'UN ELU « REFERENT SECURITE ROUTIERE » (RAPPORTEUR : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DESIGNER, en qualité de « Référent Sécurité routière », M. BOLZE.

RAPPORTS SOUMIS AUX COMMISSIONS

↘ RAPPORT N° 3 – ENCADREMENT DES RESIDENCES SECONDAIRES DE TYPE MEUBLES DE TOURISME. MISE EN PLACE DU REGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DES AUTORISATIONS TEMPORAIRES DE CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX D'HABITATION POUR LES LOCATIONS MEUBLEES DE COURTES DUREES.

(RAPPORTEUR : P. BOLZE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE la mise en place de la procédure d'autorisation préalable au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation sur la commune de Beaune, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral n° 380, soit le 2 avril 2021,
- APPROUVE le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation en meublés de tourisme et son entrée en vigueur à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,
- APPROUVE la mise en place de la déclaration préalable soumise à enregistrement pour toute location d'un meublé de tourisme,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

➤ **RAPPORT N° 4 – AJUSTEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DISPOSITIONS TARIFAIRES COMPLEMENTAIRES**
(RAPPORTEUR : M. BOLZE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE un tarif, proposé en annexe, correspondant à l'élargissement et/ou la création des terrasses saisonnières pour les exploitants de bars, cafés et restaurants pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, ces extensions ayant été accordées gracieusement, à titre exceptionnel pour la période du 19 mai 2021 au 30 juin 2021,
- APPROUVE l'exonération de la redevance correspondante au prorata de l'ouverture ou de la reprise de leur prestation pour les commerçants abonnés du marché du mercredi et du samedi, ainsi que pour les titulaires d'une occupation du domaine public pour un manège, le petit train touristique, ou titulaire d'une autorisation temporaire pour le restaurant du camping municipal comme indiqué en annexe et correspondant à la période du 3^{ème} confinement, soit du 3 avril au 18 mai,
- ACCORDE la gratuité de l'occupation du domaine public au bénéfice de l'association UCB pour organiser des opérations de mini-déballages de juin à août 2021 de 08 h à 19 H, aux dates suivantes : les vendredi et samedi 18 juin 2021 et 19 juin 2021, 16 juillet 2021 et 17 juillet 2021, 30 juillet 2021 et 31 juillet 2021, 13 août 2021 et 14 août 2021 ;
- APPROUVE la mise à disposition gratuite du domaine public dans le cadre du Pique-Nique des Chefs organisé par l'association des Restaurateurs Indépendants du Pays Beaunois et le Club du Club Hôtelier Beaune Côte- et Sud, par la mise en place d'un chalet au parc de la Bouzaize du 16 mai au 12 septembre 2021,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ces dossiers, et à signer, le cas échéant, tout document.

➤ **RAPPORT N° 25 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**
(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ARRETE les Comptes de Gestion du Trésorier Municipal qui présentent des identités de valeur avec les Comptes Administratifs s'agissant en particulier des reports à nouveau, du résultat d'exploitation de l'exercice, du fonds de roulement du bilan de sortie, et des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

➤ **RAPPORT N° 26 – ABANDON DE CREANCES**
(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- PREND ACTE de l'extinction des créances et des admissions en non-valeur, détaillées dans les annexes jointes,

- AUTORISE le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires pour les montants de charges suivants :

* Budget autonome Camping : 860,69 €

* Budget annexe Aérodrome Beaune-Challanges : 7 840,97 €.

➤ **RAPPORT N° 27 – COMPTE ADMINISTRATIF** (RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M Alain SUGUENOT ayant quitté la séance ne prend pas part au vote, par 29 voix pour, 5 abstentions

- ARRETE les Comptes Administratifs du Budget Principal, du Budget Autonome Camping et des Budgets Annexes de la ZAC Aérodrome et de la SPL BEAUNE Congrès,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tant au niveau des Comptes Administratifs du Maire qu'à ceux des Comptes de Gestion du Trésorier Municipal et tels qu'ils figurent sur les documents joints à la présente délibération,
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2020 du **budget principal** tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :
 - déficit d'investissement2 003 450.94 €
 - excédent de fonctionnement8 820 768.32 €
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2019 des budgets annexes tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

- déficit d'investissement16 678.32 €
- excédent de fonctionnement122 457.72 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M Alain SUGUENOT ayant quitté la séance ne prend pas part au vote, par 28 voix pour, 5 abstentions et 1 non-participation au vote,

- ARRETE les Comptes Administratifs du Budget Principal, du Budget Autonome Camping et des Budgets Annexes de la ZAC Aérodrome et de la SPL BEAUNE Congrès,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tant au niveau des Comptes Administratifs du Maire qu'à ceux des Comptes de Gestion du Trésorier Municipal et tels qu'ils figurent sur les documents joints à la présente délibération,
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2020 du **budget principal** tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :
 - déficit d'investissement2 003 450.94 €
 - excédent de fonctionnement8 820 768.32 €

- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2019 des budgets annexes tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :

BUDGET ANNEXE DE LA SPL BEAUNE CONGRES

- excédent d'investissement226 065,68 €
- déficit de fonctionnement3 371.97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M Alain SUGUENOT ayant quitté la séance ne prend pas part au vote, par 29 voix pour, 5 abstentions,

- ARRETE les Comptes Administratifs du Budget Principal, du Budget Autonome Camping et des Budgets Annexes de la ZAC Aérodrome et de la SPL BEAUNE Congrès,
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,
- ARRETE les résultats définitifs tant au niveau des Comptes Administratifs du Maire qu'à ceux des Comptes de Gestion du Trésorier Municipal et tels qu'ils figurent sur les documents joints à la présente délibération,
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2020 du **budget principal** tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :
 - déficit d'investissement2 003 450.94 €
 - excédent de fonctionnement8 820 768.32 €
- DECIDE d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2019 des budgets annexes tels qu'ils ont été décrits dans la présente délibération, soit :

BUDGET ANNEXE ZA AERODROME

- excédent d'investissement 14 730.07 €
- excédent de fonctionnement 6 349.42 €

Départ de M. SUGUENOT, M. BOLZE reprend la Présidence du Conseil.

➤ RAPPORT N° 10 – DESSERTE ELECTRIQUE DE LA CITE DES VINS *(RAPPORTEUR : M. BECQUET*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- APPROUVE l'établissement d'une servitude pour passage des réseaux moyenne tension sur la parcelle communale mentionnée ci-dessus afin de desservir l'immeuble ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer la convention.

➤ **RAPPORT N° 11- APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL URBANISME**
(RAPPORTEUR : M.)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 29 voix et 6 abstentions**

➤ APPROUVE le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé au présent rapport.

➤ **RAPPORT N° 5 – GESTION DES AFFAIRES CULTURELLES**
(RAPPORTEUR : Mme FOUGERE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

1. Financement de l'exposition « Le Bon, le Téméraire et le chancelier »

- PREND ACTE des différentes demandes de subventions déjà réalisées ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à solliciter les différents partenaires institutionnels et privés pouvant apporter leur concours financier à l'exposition, et à effectuer toute démarche afférente.

2. Adhésion de la Ville de Beaune au dispositif de mécénat transfrontalier Transnational Giving Europe

- AUTORISE le Maire à solliciter l'agrément au TGE auprès de la Fondation de France et à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

3. Création de tarifs « Animations » pour les musées municipaux

- APPROUVE la mise en place d'un tarif « Animations » pour les 11/18 ans et les plus de 18 ans, valables au musée du Vin de Bourgogne, au musée des Beaux-Arts et au Beffroi, dans les conditions suivantes :

| Désignation du billet | Prix Public unitaire |
|---|----------------------|
| Tarif - Animation - pour les 11/18 ans | 4,00 € |
| Tarif - Animation - pour les + de 18 ans | 5,00 € |

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

4. Accord de gratuité pour 4 visites-ateliers au Beffroi destinées au jeune public dans le cadre de la Fête de la Science 2021

- ACCORDE exceptionnellement la gratuité de quatre visites-ateliers les 2, 6 et 9 octobre 2021, dans le cadre de la Fête de la Science.
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

5. Présentation des tapisseries de la Vie de la Vierge dans le chœur de la Collégiale Notre-Dame de Beaune

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de BEAUNE et le curé affectataire de la Collégiale Notre-Dame, définissant les modalités de présentation des Tapisseries,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération, ainsi que tout document à intervenir.

6. Délégation au Maire pour signer les conventions type liées aux prêts d'œuvres d'art dans le cadre des missions des musées municipaux

- APPROUVE la convention type annexée à la présente délibération
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

7. Accord de gratuité pour deux visites du mois des Climats au musée du Vin de Bourgogne

- DECIDE d'accorder l'accès au musée du Vin de Bourgogne lors des deux visites, *L'héritage des grands hommes du vin*, organisées les 25 juin et 2 juillet,
- ACCORDE la gratuité d'entrée au musée du Vin de Bourgogne pour les groupes venant suivre ces visites guidées les 25 juin et 2 juillet 2021,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

➤ **RAPPORT N° 6 – GESTION DU THEATRE**

(RAPPORTEUR : Mme CAILLAUD)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

1. Convention de Partenariat avec la Maison Jacques Copeau

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Maison Jacques COPEAU et le Théâtre de Beaune, qui définit les modalités de partenariat entre les deux établissements, annexée à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer la convention de partenariat entre la Maison Jacques COPEAU et le Théâtre de Beaune, ainsi que ses éventuels avenants.

2. Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

- AUTORISE le Maire ou son Représentant, à solliciter toutes les demandes de subventions, et particulièrement celle du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qui viendraient atténuer la charge de la Ville,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

3. Elaboration du programme 2021/2022

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à engager une somme plafonnée à 93 600 € pour établir la programmation du Théâtre Municipal, de janvier à mai 2022,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer les contrats correspondants, ainsi que tout autre document à intervenir.

↘ RAPPORT N° 7 – BIBLIOTHEQUE : AUTORISATION DES DESHERBAGES (RAPPORTEUR : Mme CAILLAUD)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- AUTORISE pour la durée du mandat, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents de la Bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
- DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
 - Vendus au tarif de 1 €, à l'occasion de ventes organisées par la Bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers.
 - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
 - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

↘ RAPPORT N° 8 – VIE ASSOCIATIVE : VALORISATION DES MOYENS APPORTES PAR LA VILLE EN 2020 (RAPPORTEUR : Mme CAILLAUD et M. GLOAGUEN)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

- DONNE ACTE au Maire de la communication du bilan relatif à la valorisation des moyens apportés à la Vie Associative, au titre de l'année 2020.

↘ RAPPORT N° 9 – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LEFAIX)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

CREATION D'UN SERVICE COMMUN DE LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

- DECIDE la création d'un service commun de la Direction Générale des Services entre la Ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud,
- APPROUVE la convention de mise en place d'un service commun entre la Ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud,

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer la convention relative à la création d'un service commun de la Direction Générale des Services entre la Ville de BEAUNE et la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération, et effectuer toute démarche nécessaire.

TRANSFORMATION DE POSTES

- APPROUVE les transformations de postes présentées ci-dessus.,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent,

CREATION DE POSTES A LA DIRECTION VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint d'animation à la Direction Vie Associative – Jeunesse,

- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

CREATION DE POSTES AU SERVICE DE LA REGLEMENTATION

- APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Technique au service de la Réglementation,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent.

↘ RAPPORT N° 12 – CESSION DE TERRAINS AU PROFIT DE M. CURIE

(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DEROGES aux dispositions des délibérations du 11 avril 1983 et du 7 février 1994 ;
- APPROUVE la cession au profit de M. CURIE, d'une partie des parcelles communales CX n° 187, 176 et 575, aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur ;
- DONNE son accord pour la reconnaissance d'une servitude de passage au profit de M. CURIE sur la parcelle communale cadastrée section CX n° 176 ;
- APPROUVE l'indemnisation conformément aux modalités décrites ci-dessus ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

↘ RAPPORT N° 13 – CESSION D'UNE PARTIE DE L'HOTEL BOUSSARD DE LA CHAPELLE AU PROFIT DE M. LANDRE

(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix et 7 abstentions**

- APPROUVE la cession au profit de M. Alexandre LANDRE, ou à toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, une partie du bâtiment dénommé « Hôtel Boussard de la Chapelle », aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur ;
- ACCORDE un droit de préférence sur une période de 10 ans dans l'éventualité où la Collectivité souhaiterait céder d'autres lots dans cet ensemble immobilier;
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir.

➤ **RAPPORT N° 14 – CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE M. RYAUX**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la cession au profit de M. RYAUX ou toute personne physique ou morale s'y substituant, d'une partie de la parcelle communale ZD n° 62, aux conditions fixées ci-dessus, et de dire que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

➤ **RAPPORT N° 15 – DECLARATION D'INTERET POUR LA REALISATION D'UN COMPLEXE MULTI-ACTIVITE SUR LE SECTEUR DE CHAVET**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 31 voix et 4 contre**

- APPROUVE l'offre de M. BARGIBANT pour l'acquisition d'un ensemble de terrains d'une superficie approximative de 20 000m² au prix de 28 euros/m² HT, pour la réalisation de son projet tel que décrit ci-dessus et de dire que les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur;
- DECIDE que la configuration de la parcelle, la superficie exacte et la situation seront définitivement arrêtées après intervention d'un géomètre et la réalisation d'une étude d'urbanisme et de programmation sur la zone;
- DECIDE qu'en cas de remise en cause du projet, le bien sera restitué à la collectivité pour le développement d'autres opérations dans ce quartier à aménager;
- AUITORISE le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ **RAPPORT N° 16 – INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – SOCIETE FRANÇOIS MARTENOT SAS**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le dossier d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement concernant l'extension de l'entrepôt de stockage de produits combustibles de la Société ALIX sise rue Jean-François Champollion à BEAUNE.

➤ **RAPPORT N° 17 – PROGAMME ANNUEL DES TRAVAUX FORESTIERS 2021**
(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le programme forestier 2021, tel que décrit ci-dessus,
- DECIDE de vendre les bois sur pied des parcelles inscrites à l'état d'assiette 2020 et 2021 à l'entreprise GAILLARD RONDINO,

- APPROUVE les modalités financières, conformément aux dispositions des articles L 214- et L 214-8 du Code forestier,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à effectuer toute démarche et signer tout document afférent.

➤ **RAPPORT N° 18 – AMENAGEMENT DU PARC DE LA CITE DES VINS : DEMANDE DE SUBVENTION**

(RAPPORTEUR : M. COSTE)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la réalisation de l'opération pour un montant prévisionnel de 2 934 871,50 €,
- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention de **1.307.841,75** € au titre du programme opérationnel FEDER-FSE, correspondant à 50% des dépenses éligibles,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention de **42.867** € au titre Contrat Cap 100% Côte-d'Or correspondant à 13.43% des dépenses éligibles.

➤ **RAPPORT N° 19 – FINANCEMENT DE L'ACTIVITE DE L'ESPACE BEAUNE PAR LA CAF ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR**

(RAPPORTEUR : Mme PUSSET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler les partenariats proposés pour l'année 2021,
- AUTORISE le Maire à solliciter les concours financiers permettant d'alléger la charge de la ville auprès des organismes et collectivités concernés,
- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'engagement et de financement proposées.

➤ **RAPPORT N° 20 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUP ROFIT DU SECOURS CATHOLIQUE : ANTENNE DE BEAUNE**

(RAPPORTEUR : Mmes CAILALUD et PUSSET)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCORDE une aide exceptionnelle de 1 000 € au Secours catholique – Antenne de BEAUNE, pour un soutien dans le cadre de l'aide apportée aux familles dont la situation sociale précaire s'est considérablement aggravée depuis la pandémie de la Covid 19.
- NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

➤ **RAPPORT N° 21 – CREATION D'UN TARIF « PARTENARIAT ET PUBLICITE » POUR L'ORGANISATION DU SEMI MARATHON DE LA VENTE DES VINS**
(RAPPORTEUR : M. GLOAGUEN)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la création des tarifs « partenariat et publicité », tels que proposés en annexe.
- AUTORISE le Maire à engager des démarches favorisant les partenariats,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents contractuels à intervenir.

➤ **RAPPORT N° 22 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION BEAUNE AVENTURE**
(RAPPORTEUR : M. GLOAGUEN)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCORDE une aide exceptionnelle de 1 500 € à l'Association BEAUNE AVENTURE, pour un soutien dans le cadre du partenariat avec la Ville, relatif à l'organisation des « Défis sport nature », qui vont se dérouler du 9 au 11 juillet et du 27 au 30 juillet 2021.
- NOTE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le reliquat existant de la ligne budgétaire destinée au soutien de la vie associative.

➤ **RAPPORT N° 23 – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ORANGE – RUE DES BLANCHES FLEURS**
(RAPPORTEUR : M. DAHLEN)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer le projet de convention de mise en souterrain des réseaux formalisant les modalités juridiques et financières de cette opération avec la société ORANGE.

➤ **RAPPORT N° 24 – FONCTIONNEMENT DES ECOLES : REPARTITION DES CHARGES CONSTATEES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
(RAPPORTEUR : M. DALHEN)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les bases de répartition proposées des charges de fonctionnement des écoles publiques,
- AUTORISE le Maire à solliciter les délibérations concordantes auprès des Collectivités concernées.

➤ **RAPPORT N° 28 – AFFECTATION DES RESULTATS**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 33 voix et 2 abstentions**

- APPROUVE l'affectation des résultats, telle que présentée dans l'annexe jointe et rappelée ci-dessous :
 - **Budget Principal** : affectation de 2 721 596,64 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
 - **Budget ZA aérodrome** : pas de besoin de financement,
 - **Budget Camping** : affectation de 16 678,32 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,
 - **Budget BEAUNE Congrès** : pas de besoin de financement

➤ **RAPPORT N° 29 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **par 33 voix et 2 abstentions**

- ADOPTE les inscriptions de crédits telles que détaillées dans le tableau de synthèse et la maquette budgétaire.

➤ **RAPPORT N° 30 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPLE) ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES EN 2022**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DECIDE de fixer les nouveaux tarifs applicables pour l'année 2022, en cohérence avec le politique de renforcement de la lutte contre la prolifération des enseignes, pré-enseignes et publicités, suivants :

| Enseignes | | | | Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé non numérique | | Dispositifs publicitaires et pré enseignes dont l'affichage se fait au moyen d'un procédé numérique | |
|--|---|---|--------------------------------------|---|---|---|---|
| Exonération pour superficie < ou = à 7m ² | Superficie totale > à 7m ² et < ou = à 12 m ² | Superficie totale > à 12m ² et < ou = à 50m ² | Superficie totale > 50m ² | Superficie individuelle = ou < à 50 m ² | Superficie au-delà de 50 m ² | Superficie individuelle = ou < à 50m ² | Superficie au-delà de 50 m ² |
| 0 €/m ² | 21,40 €/m ² | 42,80 €/m ² | 85,60 €/m ² | 21,40 €/m ² | 42,80 €/m ² | 64,20 €/m ² | 128,40€/m ² |

➤ **RAPPORT N° 31 – BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DONNE ACTE au Maire du bilan des cessions et acquisitions de l'année 2020.

➤ **RAPPORT N° 32 – UTILISATION DE LA DOTAION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – BIALN 2020**
(RAPPORTEUR : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- DONNE ACTE au Maire des actions réalisées au cours de l'année 2020, en matière d'aide sociale et de politique de la Ville, telles que présentées en annexe.

Affiché le 2 juillet 2021